



Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'accueil socio-éducatif de jour d'enfants ou de jeunes adultes dans un foyer psychothérapeutique - Agrément.

Par arrêté ministériel du 22 avril 2022, il a été constaté qu'arrive à son échéance le 22 avril 2022 l'arrêté ministériel du 10 mars 2022, enregistré sous le numéro **EF/JN/BB/21**, accordant un agrément non-conditionné à l'organisme gestionnaire Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf, ayant son siège à 10, rue Hermann Gmeiner, L-7534 Mersch, pour l'exercice de l'activité « accueil socio-éducatif en institution de jour et de nuit selon la formule accueil d'enfants de moins de trois ans », appelée « Extern Kuerzzait Kannerduerfsfamill », à l'adresse : 22, Riesenhaffwee, L-8811 Bilsdorf, vu la cessation de l'activité exercée par le service « Extern Kuerzzait Kannerduerfsfamill ».

